Syndicat national de
l'enseignement supérieur

Syndicat National de l'Education Physique
de l'Enseignement Public

Paris, le 14 octobre 2019

Madame Frédérique VIDAL
Ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
21 rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Objet : Attribution urgente de postes supplémentaires pour le STAPS de l'Université du Mans

Madame la Ministre,

La lettre ouverte du SNEP et SNESUP - FSU du 17 avril 2019, que nous vous avions adressée et titrée « *les STAPS attendent des réponses. Le ministère doit tenir ses promesses* », vous demandait a minima un fléchage de 200 postes vers les STAPS chaque année sur 5 ans (nombre basé sur le chiffrage du groupe de travail ministériel STAPS) à compter de la rentrée 2018, en sur-plus des dotations aux universités.

Or, lors de votre réponse par courrier en date du 3 octobre, vous nous informez que seules les places supplémentaires ouvertes pour accueil en L1 et L2 en STAPS seraient financées, ce qui a été confirmé lors de notre entrevue à la DGESIP ce même jour. Nulle trace de postes, pourtant incontournables, ce qui ne règle pas la problématique majeure de « tension » en STAPS.

D'une part le financement attribué est globalisé dans les dotations aux universités qui gèrent la ventilation, autonomie oblige, comme elles le peuvent suivant leurs contraintes budgétaires (cf. la situation de l'université du Mans qui doit mettre en œuvre chaque année un plan de retour à l'équilibre financier de son budget pour « régulariser un déficit » qui n'est pas de son fait). D'autre part des moyens financiers ne peuvent remplacer des postes ouvrant à recrutement pérenne.

Aussi nous réitérons notre demande et soutenons officiellement l'équipe d'enseignants et la direction du STAPS de l'université du Mans dans leur demande de procéder urgemment de manière fléchée à la création de 3 postes d'enseignants chercheurs et 4 postes de statut de second degré. Face à l'impossibilité de faire leur travail correctement pour faire réussir tous leurs étudiants, cette équipe démissionne de ses fonctions administratives et n'ira pas au-delà de ses obligations réglementaires, ceci avec le soutien des étudiants, dans l'attente d'une réponse en postes venant de votre ministère.

Au vue de la situation pour l'université du Maine qui, pour régler son retour à l'équilibre budgétaire, doit déjà geler de nombreux postes en son sein depuis au moins deux ans (le SUAPS de l'université du Maine serait par exemple soumis au gel de 2 postes pour la rentrée 2020), cette exigence est plus que légitime au regard de la dégradation constante des conditions de travail et de la qualité de la formation délivrées aux étudiants.

La situation de cette université comme pour d'autres est inextricable si le ministère de tutelle ne vient pas en soutien. L'enseignement supérieur ne pourra répondre à la nécessaire élévation du niveau de formation et de qualification des jeunes sans que les moyens nécessaires à cette ambition lui soient donnés. Une autonomie sans solidarité du ministère et un affichage politique sans moyens constituent inévitablement des impasses. Comme votre ministère l'écrit dans le bleu budgétaire de la mission de la Mires du PLF 2020, la mise en œuvre de la LRU et des RCE en 2008 s'est faite en sous estimant au départ les manques de moyens des universités, il est temps d'y remédier.

Dans l'attente d'une réponse, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'expression de notre considération distinguée.

po/Pour le SNESup-FSU,
Anne Roger, co-secrétaire générale

Pour le SNEP-FSU,
Pascal Anger, secrétaire national
secteur enseignement supérieur